

FORMATION 2018

L'admission au séjour en France des étrangers non ressortissants de l'Union européenne et changement de statut

PRESENTATION / CONTEXTE

Cet atelier vise à présenter les dispositions légales prévoyant l'admission au séjour en France de personnes étrangères sans titre de séjour. Seront abordées le droit à l'examen d'une demande de carte de séjour, les conditions à remplir et les pièces à fournir pour la constitution et le dépôt d'un dossier de première demande de carte de séjour, le droit encadrant la remise d'un récépissé pendant l'examen. Enfin le changement de statut de certaines catégories d'étrangers, en particulier en vue de l'obtention d'une carte de séjour « salarié » ou « travailleur temporaire ».

Cette formation vise à donner les repères indispensables aux travailleurs sociaux dans le droit au séjour des étrangers non communautaires.

CONTENU DE LA FORMATION

- Le droit de toute personne étrangère de voir examiner sa demande de carte de séjour.
- Le droit à un récépissé de première demande de carte de séjour. Que faire en cas de refus ?
- Présentation de :
 - o La carte de séjour délivrée en raison des attaches familiales en France (conjoint de Français, parent d'enfant français, ascendant ou enfant majeur d'un Français, étranger ayant toutes ses attaches familiales en France, etc.)
 - o L'étranger nécessitant des soins médicaux en France.
 - o La carte de séjour délivrée aux étrangers justifiant de motifs exceptionnels ou humanitaires, aux mineurs isolés ou aux victimes de violences conjugales, de proxénétisme ou de la traite des humains.
 - o L'autorisation provisoire de séjour délivrée aux personnes sortant de la prostitution et aux parents d'un enfant malade
- Le changement de statut en vue de la délivrance d'une carte mention « salarié » ou « travailleur temporaire ».

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation
- Apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets
- Identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étrangers afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée
- Améliorer l'orientation et/ou l'accompagnement des publics

METHODE ET OUTILS UTILISES

- Chaque session regroupe 15 à 20 personnes
- La formation est assurée par un membre d'Espace, juriste et spécialiste des problèmes traités
- Chaque stagiaire reçoit un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par Espace
- Favoriser l'échange et la participation des stagiaires autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle.
- Confronter les pratiques et les approches de chacun à la lueur des nouvelles connaissances et méthodes acquises

INTERVENANT

Hervé GOUYER

Formateur et responsable du pôle juridique d'Espace

MODALITES PRATIQUES voir sur le site d'Espace : <http://www.espace.asso.fr/spip.php?rubrique2>